



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



SOMMAIRE

1	Objet du document.....	2
2	Modalités d'application	2
3	Synthèse des modifications.....	2
4	Evaluation de la conformité CE.....	3
5	Certification de la Chaîne de Contrôle PEFC	5
6	Certification par examen de type des instruments de mesure.....	7
7	Certification par essai de type des logiciels d'aide à la prescription (dit « LAP ») et à la dispensation en officine (dit « LAD »).....	8
8	Certification des organismes évaluateurs délivrant l'attestation d'aptitude (dits « Fluides Frigorigènes »).....	8
9	Certification de Conformité Produits « CCP »	9
10	Certification de produits agricoles et denrées alimentaires (SIQO hors AB et SDOQ)	10
11	Certification du mode de production Agriculture Biologique	14
12	Certification GLOBAL GAP Système raisonné de culture et d'élevage.....	16
13	Certifications selon les référentiels IFS « International Featured Standards ».....	17
14	Certification BRC Global Standard (BRCGS)	19
15	Certification de textiles biologiques	20
16	Certification des organismes de formation à la prévention des risques liés à l'amiante	21
17	Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	22
18	Certification des équipements techniques dans le cadre du processus d'homologation relatif aux taxes poids lourds	23
19	Certification des entités chargées de la maintenance des wagons de fret.....	24
20	Certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante.....	24
21	Certification des organismes de formation des Coordonnateurs Sécurité Protection Santé (CSPS).....	25
22	Certification des prestations liées à la sécurité des systèmes d'information	25
23	Certification des organismes de formation de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) et des organismes compétents en radioprotection (OCR).....	30
24	Certification des prestataires en localisation des réseaux	31
25	Délivrance des attestations de capacité (fluides frigo)	31
26	Certification de l'écolabel des produits de la pêche maritime.....	31
27	Certification de produits industriels et artisanaux sous indication géographique (IG PIA)	32
28	Certification des formations aux activités privées de sécurité et de recherches privées	33
29	Certification des organismes de formation au risque hyperbare.....	34
30	Certification de la formation des professionnels qui mettent un appareil de bronzage à disposition du public ou qui participent à cette mise à disposition.....	34
31	Certification des élevages de volailles.....	35
32	Certification des entreprises réalisant des travaux hyperbares	35
33	Certification des organismes en vue de la délivrance d'un label environnemental.....	36
34	Certification des organismes de formation des opérateurs de diagnostiC technique	37
35	certification des prestataires d'actions concourant au développement des compétences.....	37
36	Toute autre certification de produits ou services non évoquée précédemment	38
	ANNEXE 1 - Familles de produits.....	50



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document a pour objet de définir la nomenclature des activités de certification couvertes par une accréditation selon la norme NF EN ISO/IEC 17065. Dans la suite du document, le terme « produit » se comprend également comme « processus » ou « service ».

La définition des termes produits, processus et services de la norme ISO/IEC 17065 s'appliquent.

Un domaine est défini par :

- pour les clauses 4 à 35, l'intitulé de la clause
- pour la clause 36, l'intitulé de chaque cadre gris.

2 MODALITES D'APPLICATION

Ce document est applicable à compter du 01/01/2020.

3 SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS

Les modifications portent sur :

- l'intégration de la certification dans le cadre OIML-CS
- la mise à jour du programme de certification pour la certification par examen de type des instruments de mesure en métrologie légale #
- l'intégration du domaine de certification des organismes compétents en radioprotection
- les références à la portée flexible pour la certification des semences et plants # et pour la certification du processus de maîtrise des risques d'émission des poussières issues de semences XX traitées avec des produits phytopharmaceutiques pendant les opérations industrielles
- le regroupement de certains domaines dont les produits appartiennent à la même famille définie en Annexe 1 du présent document



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



4 EVALUATION DE LA CONFORMITE CE

Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization	Evaluation de la Conformité CE # / EC conformity assessment
--	---

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Machines visées aux points 19 à 21 de l'annexe IV de la directive Machines 2006/42/CE	Directive Machines 2006/42/CE, Et référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant	Procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée (examen CE de type)	CERT CPS REF 28

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 13 juin 2013 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2009 relatif aux conditions d'habilitation des organismes notifiés pour mettre en œuvre les procédures d'évaluation de la conformité des machines

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit si portée flexible granulométrie fixée par annexe du CERT CPS REF 28	Références du Règlement RPC (et de la Directive DPC, le cas échéant), du référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant et si portée fixe, normes harmonisées Si portée flexible : » « Portée flexible - Liste des activités accréditées et des référentiels (dont spécifications techniques harmonisées) disponible auprès de l'organisme certificateur »	Procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans le règlement concerné (1, 1+ ou 2+)	CERT CPS REF 28

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret no 2012-1489 du 27 décembre 2012 pris pour l'exécution du règlement (UE) no 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Directive 2014/34/UE (ATEX) 2013/29/UE (Articles Pyrotechniques) 2014/28/UE (Explosifs à usage civil), Et référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant	Procédures d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée	CERT CPS REF 28

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2015-799 du 1er juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Règlement (UE) 2016/426 (appareils à gaz) Et référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant	Examen UE de type Assurance de la qualité de la production Assurance qualité du produit Vérification du produit Vérification à l'unité Conformité au type (avec contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires)	CERT CPS REF 28

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 19 septembre 2017 portant désignation d'un organisme pour l'attestation de conformité des appareils à gaz

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Directive 92/42/CEE (chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux) Et référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant	Examen "CE" de type Assurance de la qualité de la production Assurance qualité du produit Conformité au type (avec contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires)	CERT CPS REF 28

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 13 octobre 2016 portant désignation d'un organisme pour l'attestation de conformité des chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Directive 2014/30/UE (CEM) Et référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant	Procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée (examen UE de type)	CERT CPS REF 28

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret no 2015-1084 du 27 août 2015 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Directive 2014/53/UE (RED) Et référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant	Procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée (examen UE de type)	CERT CPS REF 28

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret no 2017-599 du 21 avril 2017 relatif à la mise à disposition sur le marché des équipements radioélectriques



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive	Directive 2014/31/UE (instruments de pesage à fonctionnement non automatique) Directive 2014/32/UE (instruments de mesure) Et référentiel de l'organisme certificateur le cas échéant	Selon produit, procédures d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée : -Examen UE de type -Vérification à l'unité -Examen UE de conception -Contrôle interne de la fabrication et essai supervisé du produit	CERT CPS REF 28

Sous-Section	Familles	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DB à DN	<i>listées en annexe 1</i>	Produit visé par la directive selon la granulométrie NANDO	Règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle	Selon produit, procédures d'évaluation de la conformité telle que citée dans la directive concernée : -Examen UE de type -Contrôle interne de la fabrication et contrôles supervisés du produit à intervalles aléatoires -Assurance de la qualité production	CERT CPS REF 28

Sous-Section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Procédure d'évaluation de la conformité	Document d'exigences spécifiques
DM	Matériels de transport	Sous-système ou constituant relatifs au domaine de nature structurelle « Infrastructure », « Matériel roulant », « Contrôle commandes – signalisation », « Energie »	Directive 2008/57/CE jusqu'au 15/06/2020 Directive 2016/797 Décision 2010/713 Portée flexible- Liste des Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et les guides d'application des STI disponible auprès de l'organisme certificateur	Selon produit, procédure d'évaluation de la conformité telle que citée dans la Décision 2010/713/UE	CERT CPS REF 28

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'arrêté du 27 mai 2019 relatif aux conditions et aux modalités de notification et de désignation des organismes d'évaluation de la conformité et des organismes internes accrédités

5 CERTIFICATION DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC



NOMENCLATURE DES DOMAINES
D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE
PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme /
Description of the activities produced by the organization

**Certification de la Chaîne de contrôle selon
le règlement PEFC / Certification of the chain of
custody against PEFC standard**

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Chaîne de contrôle et marquage de produits forestiers et à base de bois <i>Chain of Custody of Forest Based Products</i>	Référentiel de PEFC International : Chaîne de contrôle et marquage de produits forestiers et à base de bois , version en vigueur disponible sur www.pefcfrance.org <i>PEFC International Standard : Chain of Custody of Forest Based Products available on www.pefc.org</i>	CERT CPS REF 16

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



6 CERTIFICATION PAR EXAMEN DE TYPE DES INSTRUMENTS DE MESURE

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification par examen de type des instruments de mesure en métrologie légale # / <i>Type examination certification of measuring devices for legal metrology</i>
--	---

Sous - Section	Familles/ Catégories	Produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
DK	Equipements électriques et électroniques	Instruments de mesure en métrologie légale	Décret n°2001-387 du 03/05/2001, arrêté du 31/12/2001 et l'arrêté catégoriel correspondant	CERT CPS REF 12
DL	Machines et équipements	Instruments de mesure en métrologie légale		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (UE) n°3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et Règlement (UE) n°432/2004 portant huitième adaptation au progrès technique du règlement (CEE) no 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification par examen de type des instruments de mesure / <i>Type examination certification of measuring devices for legal metrology</i>
--	--

Produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Cf catégories de l'OIML	<ul style="list-style-type: none">• <i>Recommandations de l'OIML par catégories d'instruments de mesure</i>• <i>D32- Guide pour l'application de la norme ISO/IEC 17065 à l'évaluation des organismes de certification en métrologie légale</i> disponibles sur www.oiml.org	CERT CPS REF 12



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



7 CERTIFICATION PAR ESSAI DE TYPE DES LOGICIELS D'AIDE A LA PRESCRIPTION (DIT « LAP ») ET A LA DISPENSATION EN OFFICINE (DIT « LAD »)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification par essai de type des logiciels d'aide à la prescription en médecine ambulatoire # / <i>Certification by type testing of medical prescription assistance softwares for ambulatory medicine</i>
--	---

Sous - Section	Familles/Catégories	Produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
DN	Autres produits manufacturés	Logiciels d'aide à la prescription en médecine ambulatoire	Référentiel publié par la HAS et disponible auprès de ses services	CERT CPS REF 20
		Logiciels hospitaliers d'aide à la prescription	Référentiel publié par la HAS et disponible auprès de ses services	
DN	Autres produits manufacturés	Logiciels d'aide à la dispensation en officine	Référentiel publié par la HAS et disponible auprès de ses services	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Article L. 6138 du Code de la sécurité sociale et le Décret n° 2004-1139 du 26/10/2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et le code de la santé publique (partie réglementaire)

8 CERTIFICATION DES ORGANISMES EVALUATEURS DELIVRANT L'ATTESTATION D'APTITUDE (DITS « FLUIDES FRIGORIGENES »)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes évaluateurs délivrant l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement (fluides frigorigènes) # / <i>Certification of assessment bodies issuing certificate of ability referred to article R 543-106 of environmental code (refrigerant fluids)</i>
--	---

Famille	Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Famille n°1 : les équipements de réfrigération, de pompe à chaleur et de climatisation (hors systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route)	Délivrance de l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement	« Modalités d'attribution de la certification des organismes évaluateurs dans le cadre des articles R.543-75 à R.543-123 du code de l'environnement », en application de l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement	CERT CPS REF 22
Famille n°2 : les systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route	Délivrance de l'attestation d'aptitude mentionnée à l'article R 543-106 du code de l'environnement	« Modalités d'attribution de la certification des organismes évaluateurs dans le cadre des articles R.543-75 à R.543-123 du code de l'environnement » en application de l'arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l' Arrêté du 13 octobre 2008 relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



9 CERTIFICATION DE CONFORMITE PRODUITS « CCP »

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de Conformité Produits (CCP) # / <i>Certification of food products with a French label "CCP"</i>
---	--

Familles/Catégories	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
1. Viandes et abats de bovins, ovins, caprins et équins <i>Bovine, sheep, goats and equine meat and offal</i>	<ul style="list-style-type: none">- Articles L640-2, L641-20 à 24, et les articles R 641-58 à R641-68 du Code rural et de la pêche maritime,- Arrêté du 14 décembre 2007 portant homologation des modalités minimales de contrôle des exigences et recommandations en matière de certification de conformité,- Arrêté d'approbation du 30/06/2008, portant approbation du logo d'identification de certification de conformité d'un produit. disponibles sur www.legifrance.gouv.fr <ul style="list-style-type: none">- Guide des Bonnes Pratiques en matière de l'arrêté du 03/07/2007 disponible sur www.agriculture.gouv.fr.- Référentiels de certification, disponibles auprès de l'OC PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées et référentiels disponibles auprès de l'Organisme Certificateur <i>French laws and guidances available on www.legifrance.fr or www.agriculture.gouv.fr and certification standard available from CB FLEXIBLE SCOPE - List of accredited activities and specifications available from Certification Body</i>	CERT CPS REF 17
2. Viandes et abats de porcins <i>Pork meat and offal</i>		
3. Viandes et abats de volailles, de palmipèdes (y compris foie gras), de lapins et de gibiers <i>Poultry, game animals, rabbits meat and offal, web-footed meat (foie gras) included</i>		
4. Produits transformés et préparations à base de viande animale et/ou de poissons, mollusques et crustacés <i>Meat and fish products and preparations</i>		
5. Poissons, mollusques et crustacés <i>Fish, molluscs and crustaceans</i>		
6. Produits laitiers, dérivés et crèmes glacées <i>Dairy products and ice-creams</i>		
7. Œufs et ovoproduits <i>Eggs and Eggs products</i>		
8. Céréales alimentaires brutes ou transformées et produits de meunerie, pâtes alimentaires, pain, produits de panification, viennoiseries, pâtisseries, biscuiterie et pâte à tarte <i>Fresh or prepared cereals food, milling products, prepared pasta, bread, baked products, bakeries, cakes, biscuits, pastries</i>		
9. Fruits, légumes et plantes aromatiques, frais et transformés et sorbets <i>Fruits, vegetables and aromatics : fresh, prepared, and water-ice</i>		
10. Boissons alcoolisées hors produits vitivinicoles, boissons spiritueuses et produits vnicoles aromatisés <i>Alcoholic beverages except wine, spirits and aromatized wine products</i>		
11. Autres boissons hors alcools <i>Other beverages except alcohols</i>		
12. Huiles et leurs dérivés <i>Oil and oil products</i>		
13. Autres produits destinés à l'alimentation humaine <i>Other products to human food</i>		
14. Autres produits non alimentaires <i>Other products, food excluded</i>		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par les Articles L641-20 et suivants du Code Rural



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



10 CERTIFICATION DE PRODUITS AGRICOLES ET DENREES ALIMENTAIRES (SIQO HORS AB ET SDOQ)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de produits agricoles et denrées alimentaires sous SIQO hors AB ou SDOQ # / <i>Certification of agricultural products and food for SIQO except of OF and SDOQ</i>
--	--

10.1. Catégories de produits pour les SIQO/SDOQ hors vins et spiritueux

Familles/Catégories de produits
1. Viandes et abats de bovins, ovins, caprins et équins <i>Bovine, sheep, goats and equine meat and offal</i>
2. Viandes et abats de porcins <i>Pork meat and offal</i>
3. Viandes et abats de volailles, de palmipèdes (y compris foie gras), de lapins et de gibiers <i>Poultry, game animals, rabbits meat and offal, web-footed meat (foie gras) included</i>
4. Produits transformés et préparations à base de viande animale et/ou de poissons, mollusques et crustacés <i>Meat and fish products and preparations</i>
5. Poissons, mollusques et crustacés <i>Fish, molluscs and crustaceans</i>
6. Produits laitiers, dérivés et crèmes glacées <i>Dairy products and ice-creams</i>
7. Œufs et ovoproduits <i>Eggs and Eggs products</i>
8. Céréales alimentaires brutes ou transformées et produits de meunerie, pâtes alimentaires, pain, produits de panification, viennoiseries, pâtisseries, biscuiterie et pâte à tarte <i>Fresh or prepared cereals food, milling products, prepared pasta, bread, baked products, bakeries, cakes, biscuits, pastries</i>
9. Fruits, légumes et plantes aromatiques, frais et transformés et sorbets <i>Fruits, vegetables and aromatics : fresh, prepared, and water-ice</i>
10. Boissons alcoolisées hors produits vitivinicoles, boissons spiritueuses et produits vinicoles aromatisés <i>Alcoholic beverages except wine, spirits and aromatized wine products</i>
11. Autres boissons hors alcools <i>Other beverages except alcohols</i>
12. Huiles et leurs dérivés <i>Oil and oil products</i>
13. Autres produits destinés à l'alimentation humaine <i>Other products to human food</i>
14. Autres produits non alimentaires <i>Other products, food excluded</i>



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



10.2. Présentation de la portée d'accréditation pour les SIQO français hors vins et spiritueux

Sous-Domaine de certification	Familles/ Catégories	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Label Rouge (LR) <i>French label "Label Rouge"</i>	Catégories de produits de 1 à 14 déterminées au § 11.1	<ul style="list-style-type: none">- Code rural Code rural et de la pêche maritime, Livre VI, Titre IV, chapitre 1er section 1 et chapitres 2, 3, 4 et 5 (partie réglementaire) avec les décrets et arrêtés d'application associés,- Règles de l'INAO,- Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO <i>French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB (Flexible scope)</i>	CERT CPS REF 18
Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) <i>Traditional Speciality Guaranteed (TSG)</i>	Catégories de produits de 1 à 14 déterminées au § 11.1	<ul style="list-style-type: none">- Règlement CE n°1151/2012, règlements européens et législation française associés,- Règles de l'INAO, Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO <i>Council Regulation EC n°1151/2012, its corrigendum and relevant Europeans and French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB (Flexible scope)</i>	
Indication Géographique Protégée (IGP) <i>Protected Geographical Indication (PGI)</i>	Catégories de produits de 1 à 14 déterminées au § 11.1	<ul style="list-style-type: none">- Règlement CE n°1151/2012, règlements européens et législation française associés, (www.legifrance.fr),- Règles de l'INAO,- Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO <i>Council Regulation EC n°1151/2012, its corrigendum and relevant Europeans and French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB (Flexible scope)</i>	
Appellations d'Origine Protégée (AOP) <i>Protected Designation of Origin (PDO)</i>	Catégories de produits de 1 à 14 déterminées au § 11.1	<ul style="list-style-type: none">- Règlement CE n°1151/2012, règlements européens et législation française associés,- Règles de l'INAO,- Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO <i>Council Regulation EC n°1151/2012, its corrigendum and relevant Europeans and French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB (Flexible scope)</i>	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (CE) n°1151/2012, et les Articles L640.1 et suivant, ainsi que les Articles L641-20 et suivants du Code Rural



10.3. Présentation de la portée d'accréditation pour des SIQO français vins et spiritueux

Sous-Domaine de certification	Familles/ Catégories	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Indication Géographique Protégée (IGP) <i>Protected Geographical Indication (PGI)</i>	Produits vitivinicoles <i>Wines</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement (UE) n°1306/2013 et n°1308/2013 règlements européens et législation française associés, - Règles de l'INAO, - Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO <i>Council Regulation EC n°1306/2013 and 1308/2016, its corrigendum and relevant Europeans, French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB (Flexible scope)</i>	CERT CPS REF 18
Appellations d'Origine Protégée (AOP) <i>Protected Designation of Origin (PDO)</i>	Produits vitivinicoles <i>Wines</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement (UE) n°1306/2013 et n°1308/2013 règlements européens et législation française associés, - Règles de l'INAO, - Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO <i>Council Regulation EC n°1306/2013 and 1308/2016, its corrigendum and relevant Europeans and French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB (Flexible scope)</i>	
Indication Géographique (IG) des Boissons Spiritueuses <i>(Geographical Indications (GI) of spirit drinks)</i>	Boissons spiritueuses <i>Spirits drinks</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement CE n°110/2008 règlements européens et législation française associés, - Règles de l'INAO, - Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO <i>Council Regulation EC n°110/2008, its corrigendum and relevant Europeans, French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB (Flexible scope)</i>	
Indication Géographique (IG) de produits viticoles aromatisés <i>(Geographical Indications (GI) of Aromatised wine products)</i>	Produits viticoles aromatisés <i>Aromatised wine products</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement CE n°251/2014 règlements européens et législation française associés, - Règles de l'INAO, - Cahier des charges et plan de contrôle, validés par l'INAO, disponibles auprès de l'OC Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par l'INAO <i>Council Regulation EC n°251/2014, its corrigendum and relevant Europeans, French law, INAO rules and Control plans, endorsed by INAO and available from the CB (Flexible scope)</i>	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (CE) n°251/2014, n°110/2008 n°1306/2013 et règlements européens associés et les Articles L640.1 et suivant, ainsi que les Articles L641-20 et suivants du Code Rural



10.4. Présentation de la portée d'accréditation pour les SDOQ marocains hors vins et spiritueux

Sous-Domaine de certification	Familles/ Catégories	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Label Agricole (LA) <i>Moroccan farming label</i>	Catégories de produits de 1 à 14 déterminées au § 11.1	<ul style="list-style-type: none"> - Loi n°25-06. 23/05/2008 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques (SDOQ) et arrêtés d'application associés, - Manuel des procédures à l'usage des organismes de certification et de contrôle de SDOQ (Fév 2010), - Guide du demandeur (Fév 2010), - Cahier des charges et plan de contrôle, validés par le Ministère Marocain, disponibles auprès de l'OC <p>Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par le Ministère Marocain</p> <p><i>Moroccan law, Control plans, endorsed by Moroccan Ministry and available from the CB (Flexible scope)</i></p>	CERT CPS REF 18
Indication Géographique Protégée (IGP) <i>Protected Geographical Indication (PGI)</i>	Catégories de produits de 1 à 14 déterminées au § 11.1	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement CE n°1151/2012 et règlements associés, - Loi n°25-06. 23/05/2008 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques (SDOQ) et arrêtés d'application associés, - Manuel des procédures à l'usage des organismes de certification et de contrôle de SDOQ (Fév 2010), - Guide du demandeur (Fév 2010), - Cahier des charges et plan de contrôle, validés par le Ministère Marocain, disponibles auprès de l'OC <p>Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par le Ministère Marocain</p> <p><i>Council Regulation EC n°1151/2012, its corrigendum, Moroccan law, Control plans, endorsed by Moroccan Ministry and available from the CB (Flexible scope)</i></p>	
Appellations d'Origine Protégée (AOP) <i>Protected Designation of Origin (PDO)</i>	Catégories de produits de 1 à 14 déterminées au § 11.1	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement CE n°1151/2012 et règlements associés, - Loi n°25-06. 23/05/2008 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques (SDOQ) et arrêtés d'application associés, - Manuel des procédures à l'usage des organismes de certification et de contrôle de SDOQ (Fév 2010), - Guide du demandeur (Fév 2010), - Cahier des charges et plan de contrôle, validés par le Ministère Marocain, disponibles auprès de l'OC <p>Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par le Ministère Marocain</p> <p><i>Council Regulation EC n°1151/2012, its corrigendum, Moroccan law, Control plans, endorsed by Moroccan Ministry and available from the CB (Flexible scope)</i></p>	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire marocain précisé par le Règlement (CE) n°1151/2012, et la loi n°25-06.



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



11 CERTIFICATION DU MODE DE PRODUCTION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

11.1. Opérateurs de l'Union Européenne (AB-UE)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification du mode de production agriculture biologique pour les opérateurs de l'Union Européenne (AB-UE) # / <i>Certification of organic production methods for operators in EU</i>
--	--

Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
A- Produits végétaux non transformés <i>(Unprocessed Plant productions)</i>	Règlement CE N°834/2007, règlements européens et législation française associés, et le(s) plan(s) de contrôles et de sanctions, validé(s) par l'INAO ou par tout autre nationale compétente de l'Union Européenne, disponible(s) auprès de l'organisme certificateur Portée flexible : liste des activités accréditées en lien avec les agréments délivrés par les autorités nationales compétentes, disponible auprès de l'organisme <i>Council Regulation EC n°834/2007, its corrigendum and relevant Europeans and French laws and Control plans, endorsed by INAO or national competent authority and available from the certification body</i> <i>(Flexible scope)</i>	CERT CPS REF 19
B- Produits animaux vivants ou non transformés <i>(Unprocessed Livestock productions)</i>		
C- Produits de l'aquaculture <i>(Aquaculture products)</i>		
D- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine <i>(Production of processed food,)</i>		
E- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation animale <i>(Production of processed Feeds)</i>		
F- Semences et matériel de reproduction <i>(Seeds and propagation materials)</i>		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (CE) n°834/2007 et Règlements européens associés / Regulation EC n°834/2007, its corrigendum and relevant Europeans, ainsi que le Code Rural / French laws

11.2. Pays tiers à des fins d'équivalence avec le règlement CE n°834/2007

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification du mode de production agriculture biologique (AB) dans les pays tiers à des fins d'équivalence # / <i>Certification of organic production of agricultural products for third countries with equivalency purpose</i>
--	--

Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
A- Produits végétaux non transformés <i>(Unprocessed Plant productions)</i>	Règlement CE N°834/2007, et règlements associés et [L'OC demandeur doit préciser ici LE NOM DU REFERENTIEL EVALUE] disponibles auprès de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 19
B- Produits animaux vivants ou non transformés <i>(Unprocessed Livestock productions)</i>		
C- Produits de l'aquaculture <i>(Aquaculture products)</i>		



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



D- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine (<i>Production of processed food</i>)	Council Regulation EC n°834/2007, its corrigendum and [CB MUST INDICATE THE NAME OF THE EQUIVALENT STANDARD] available from the certification body	CERT CPS REF 19
E- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation animale (<i>Production of processed Feeds</i>)		
F- Semences et matériel de reproduction (<i>Seeds and propagation materials</i>)		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (CE) n°834/2007 et Règlements européens associés / Regulation EC n°834/2007, its corrigendum and relevant Europeans.

11.3. Pays Tiers reconnus par l'union Européenne

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification du mode de production agriculture biologique (AB) pour les opérateurs de pays tiers reconnus par l'Union Européenne # / <i>Certification of Organic production methods for operators of third countries recognized by the EU</i>
--	---

Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
A- Produits végétaux non transformés (<i>Unprocessed Plant productions</i>)	[L'OC demandeur doit préciser ici LE NOM DU REFERENTIEL EVALUE] disponibles auprès de l'organisme certificateur [CB MUST INDICATE THE NAME OF THE RECOGNIZED STANDARD] available from the certification body	CERT CPS REF 19
B- Produits animaux vivants ou non transformés (<i>Unprocessed Livestock productions</i>)		
C- Produits de l'aquaculture (<i>Aquaculture products</i>)		
D- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine (<i>Production of processed food,</i>)		
E- Produits agricoles transformés destinés à l'alimentation animale (<i>Production of processed Feeds</i>)		
F- Semences et matériel de reproduction (<i>Seeds and propagation materials</i>)		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (CE) n°834/2007 et Règlements européens associés / Regulation EC n°834/2007, its corrigendum and relevant Europeans, ainsi que le Code Rural / French laws



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



11.4. Restauration biologique

Description des activités réalisées par l'organisme <i>/ Description of the activities produced by the organization</i>	Certification du mode de restauration biologique #
--	---

Processus	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Mode de restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 28/11/11 – cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique et les règles établies par l'INAO disponibles sur son site internet - Plan de contrôle validé par l'INAO disponible auprès de l'organisme certificateur <p><i>French law relevant about organic restaurant (see french version) and rules from INAO, available in INAO's website - Control plan, approved by INAO and available on certification body</i></p>	CERT CPS REF 19

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 28/11/2011 paru au JORF du 10/12/11, cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique

12 CERTIFICATION GLOBAL GAP SYSTEME RAISONNE DE CULTURE ET D'ELEVAGE

Description des activités réalisées par l'organisme <i>/ Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de Système Raisoné de Culture et d'Elevage GLOBALGAP <i>/ GLOBALGAP Integrated Farm Assurance</i>
--	--

Sous domaine de certification	Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Cultures <i>(Crops)</i>	Fruits et Légumes <i>(Fruits and Vegetables)</i>	Modalités Générales relatives à GLOBALGAP Système Raisoné de Culture et d'Elevage et les documents associés, notamment les check-lists de contrôle, disponible sur www.globalgap.org	CERT CPS REF 10
	Fleurs et plantes d'ornement <i>(Flowers and ornamentals)</i>	OPTION(s) 1 – 2 – 3 – 4 <i>The General Regulations of GLOBALGAP Integrated Farm Assurance and associated documents (www.globalgap.org)</i>	
	Bananes <i>(Banana)</i>	Modalités Générales relatives à GLOBAL GAP, Système Raisoné de Culture et d'Elevage et les documents associés et la check-list modifiée approuvée "BANAGAP" détenue par l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), disponible sur www.globalgap.org OPTION(S) 1 - 2 <i>The General Regulations of GLOBAL GAP, Integrated Farm Assurance and the approved modified check-list "BANAGAP" from ITBAN (www.globalgap.org)</i>	



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



13 CERTIFICATIONS SELON LES REFERENTIELS IFS « INTERNATIONAL FEATURED STANDARDS »

Description des activités réalisées par l'organisme <i>/ Description of the activities produced by the organization</i>	Certification IFS (International Featured Standards) / <i>IFS (International Featured Standards) certification</i>
---	---

13.1. Référentiel IFS Food

Sous-domaine de certification	Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
International Food Standard (IFS) Food	Secteur 1 : Viandes rouges et blanches, volailles, produits et préparations à base de viande (<i>Red and white meat, poultry and meat products</i>)	Référentiel IFS Food, version en vigueur sous www.ifs-certification.com IFS Food technical standard available version on www.ifs-certification.com	CERT CPS REF 14
	Secteur 2 : Poissons, produits de la mer et préparations (<i>Fish and fish products</i>)		
	Secteur 3 : Œufs et produits dérivés d'œufs (<i>Eggs and egg products</i>)		
	Secteur 4 : Produits laitiers (<i>Dairy products</i>)		
	Secteur 5 : Fruits et légumes (<i>Fruit and vegetables</i>)		
	Secteur 6 : Céréales, semoulerie, boulangerie et pâtisserie, confiserie, snacks (<i>Grain products, cereals, industrial bakery and pastry, confectionary, snacks</i>)		
	Secteur 7 : Produits combinés (<i>Combined products</i>)		
	Secteur 8 : Boissons (<i>Beverages</i>)		
	Secteur 9 : Huiles et graisses (<i>Oils and fats</i>)		
	Secteur 10 : Aliments déshydratés, autres ingrédients et compléments alimentaires (<i>Dry goods, food additives and supplements</i>)		
	Secteur 11 : Aliments pour animaux domestiques (<i>Pet food</i>)		

13.1. Référentiel IFS Logistique

International Food Standard (IFS) Logistique	Prestations de service de logistique de produits alimentaires (<i>Service delivery logistics of food</i>)	Référentiel IFS Logistique - version en vigueur sous www.ifs-certification.com	CERT CPS REF 14
	Prestations de services de logistique de produits non-alimentaires (<i>Service delivery logistics of non-food products</i>)	IFS Logistic technical standard available version on www.ifs-certification.com	



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



13.2. Référentiel IFS DPH

Sous-domaine de certification	Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
IFS Droguerie Parfumerie Hygiène (DPH) <i>IFS Household and Personal Care (HPC)</i>	Cat 1 - Cosmétiques <i>(Cosmetics)</i>	Référentiel IFS DPH, version en vigueur disponible sous www.ifs- certification.com <i>IFS HPC technical standard available version on <a href="http://www.ifs-
certification.com">www.ifs- certification.com</i>	CERT CPS REF 14
	Cat 2 - Détergents et savons <i>(Household chemical products)</i>		
	Cat 3 -Bazar à usage unique <i>(Housekeeping properties)</i>		
	Cat 4 – Hygiène personnelle <i>(Personal hygiene)</i>		

13.3. Référentiel IFS BROKER

Sous-domaine de certification	Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
IFS BROKER <i>IFS Broker</i>	Cat 1 - Produits alimentaires <i>(Food)</i>	Référentiel IFS BROKER version en vigueur sous www.ifs-certification.com <i>IFS BROKER technical standard, available version on www.ifs-certification.com</i>	CERT CPS REF 14
	Cat 2 - Droguerie <i>(Household and Personal Care)</i>		
	Cat 3 - Emballage <i>(Packaging materials)</i>		
	Cat 4 – Combinaison <i>(A combination of above products)</i>		



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



14 CERTIFICATION BRC GLOBAL STANDARD (BRCGS)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification BRC Global standard for Food Safety (BRCGS Food) / BRC Global standard for Food Safety (BRCGS Food)
---	--

14.1. BRC Global standard for Food Safety (BRCGS Food)

Processus par Catégorie de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
G1 : Produits crus d'origine animale ou végétale qui exigent une cuisson avant consommation <i>(Raw products of animal and vegetable origin that require cooking prior to consumption)</i>	Norme mondiale BRCGS pour la sécurité des denrées alimentaires, version en vigueur disponible sur www.brcgs.com Global Standard for Food Safety, available version on www.brcgs.com	CERT CPS REF 15
G2 : Fruits, légumes et fruits à coque <i>(Fruits, vegetables and nuts)</i>		
G3 : Produits transformés solides ou liquides ayant subi un traitement thermique (pasteurisation ou UHT) ou ayant été soumis à une technologie similaire <i>(Processed foods and liquids with pasteurisation or UHT as heat treatment or similar technology)</i>		
G4 : Aliments transformés, prêts à consommer ou prêts à consommer après réchauffage, c'est-à-dire un traitement ou séparation à la chaleur avec un procédé maîtrisant la sécurité du produit <i>(Processed Foods, ready to eat, or heat and eat foods, i.e. heat treatment or segregation and processes that control products)</i>		
G5 : Produits stables à température ambiante ayant subi une pasteurisation ou une stérilisation comme traitement thermique <i>(Ambient stable products with pasteurisation or sterilisation as heat treatment)</i>		
G6 : Produits stables à température ambiante n'ayant pas subi une pasteurisation ou une stérilisation comme traitement thermique <i>(Ambient stable products not involving sterilization as heat treatment)</i>		



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



14.2. BRC Global standard for Packaging and Packaging Materials (BRCGS Packaging)

Processus par Catégories de produits	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
1- Fabrication et formage du verre	Norme mondiale BRCGS pour les emballages et matériaux d'emballage, version en vigueur sous www.brcgs.com <i>Global Standard for Packaging and Packaging Materials, available version www.brcgs.com</i>	CERT CPS REF 15
2- Papier et papier transformé		
3- Façonnage de métaux		
4- Formatage en plastique rigide		
5- Fabrication de plastiques flexibles		
6- Autres matériaux		
7- Impressions		
8- Procédés chimiques		

15 CERTIFICATION DE TEXTILES BIOLOGIQUES

Description des activités réalisées par l'organisme <i>/ Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de textiles biologiques selon le référentiel GOTS / Global Organic Textile Standard (GOTS) certification
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Mode de fabrication par procédé mécanique et opérations industrielles et les produits qui en sont issus <i>Mechanical textile processing and manufacturing operations and their products</i>	Global Organic Textile Standard (GOTS) and Approval Procedure and Requirements for Certification Bodies disponibles sur le site de GOTS, Ainsi que les modalités de contrôles propres à l'OC <i>GOTS Standard, available on GOTS website , Inspection method available on CB</i>	CERT CPS REF 23
Mode de fabrication de textiles biologiques par procédé humide et des opérations de finition et les produits qui en sont issus <i>Wet processing and finishing operations and their products</i>		
Opérations de commerce et les produits qui en sont issus <i>Trading operations and related products</i>		
Approbation d'agents auxiliaires (entrants chimiques) sur les listes positives <i>Approval of textile auxiliary agents (chemical inputs) on positive lists</i>		



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de textiles selon le référentiel Textile Exchange CCS / Certification of textiles in <i>regards with Textile Exchange standards</i>
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Chaîne de contrôle des produits textiles composés d'ingrédients issus du mode de production biologique <i>Chain of custody for textile products with organic contents</i>	Référentiels de Textile Exchange CCS et OCS Ainsi que les modalités de contrôles propres à l'OC <i>Textile Exchange Standards : CCS and OCS available on TE website, and inspection method determined by CB</i>	CERT CPS REF 23
Chaîne de contrôle des produits textiles composés d'ingrédients issus de recyclage <i>Chain of custody for textile product with recycled contents</i>	Référentiels de Textile Exchange CCS et RCS Ainsi que les modalités de contrôles propres à l'OC <i>Textile Exchange Standards : CCS and RCS available on TE website, and inspection method determined by CB</i>	

16 CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes de formation à la prévention des risques liés à l'amiante # / <i>Certification of training in the prevention of risks related to asbestos</i>
---	--

Services	Identification du Référentiel/ Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et de l'attestation de compétence pour les travailleurs réalisant les activités relevant du 1° de l'article R. 4412-94 du code du travail	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte le décret du 4 mai 2012 et l'arrêté du 23/02/2012 abrogeant l'arrêté du 22/12/2009, précisé par le Document Questions-Réponses en vigueur de la Direction Générale du Travail, définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante	CERT CPS REF 24

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret du 4 mai 2012 et l'Arrêté du 23/02/2012 abrogeant l'arrêté du 22/12/2009



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



17 CERTIFICATION DES PRESTATIONS DE MISE EN VENTE, DE DISTRIBUTION A TITRE GRATUIT, D'APPLICATION ET DE CONSEIL DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques #/ <i>Certification of services for sale, for free distribution, application and consulting with the use of plant protection products</i>
---	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Application en prestation de services de produits phytopharmaceutiques	Référentiel de certification des entreprises d'application en prestation de services de produits phytopharmaceutiques – décret n°2011-1325 et arrêtés du 25/11/11 modifiés, disponibles sur www.legifrance.fr	CERT CPS REF 26
Prestation de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, indépendant de toute activité de vente ou d'application	Référentiel de certification pour le conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application - décret n°2011-1325 et arrêtés du 25/11/11 modifiés, disponibles sur www.legifrance.fr	
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels	Référentiel de certification des entreprises de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels - décret n°2011-1325 et arrêtés du 25/11/11 modifiés, disponibles sur www.legifrance.fr	
Prestation de distribution des produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels	Référentiel de certification des entreprises de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels - décret n°2011-1325 et arrêtés du 25/11/11 modifiés, disponibles sur www.legifrance.fr	
Prestation d'application de produits phytopharmaceutiques sur des semences en unité industrielle	Référentiel de certification pour l'application de produits phytopharmaceutiques sur des semences en unité industrielle – décret n°2011-1325 et arrêté du 17/07/2014, disponibles sur www.legifrance.fr	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par les Articles L254-2 et R254-3 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime et l'Arrêté du 25/11/2011 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime « organisation générale »



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



18 CERTIFICATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'HOMOLOGATION RELATIF AUX TAXES POIDS LOURDS

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des équipements techniques dans le cadre du processus d'homologation relatif aux taxes poids lourds #/ <i>Certification of technical equipments provided for the calculation of the environmental tax for heavy vehicles</i>
--	--

Familles/Catégories de produits	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
D/DL Equipements électriques et électroniques)	Equipement embarqué	Référentiel privé, disponible auprès de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 27
	Equipement d'augmentation de la précision de localisation		
	Equipement de prise de vue		
	Equipement de communication avec l'équipement embarqué		
	Outils manuel de contrôle		
	Lecteur mobile d'équipements embarqués		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 8 juin 2012 relatif à la certification des équipements techniques et à l'homologation des chaînes de collecte, de contrôle automatique et de contrôle manuel de la taxe alsacienne et de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



19 CERTIFICATION DES ENTITES CHARGÉES DE LA MAINTENANCE DES WAGONS DE FRET

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des entités chargées de l'entretien des wagons de fret # / <i>Certification of entities in charge of maintenance for freight wagons</i>
--	--

Sous – Section	Familles/ Catégories de produits	Combinaison de Produits et Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
DM	Matériels de transport	Entité chargée de l'entretien (Entity in Charge of Maintenance) : <ul style="list-style-type: none">- Encadrement de l'entretien- Développement de l'entretien- Gestion de l'entretien de la flotte- Exécution de l'entretien	Lignes directrices d'ERA et de l'OTIF et référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services ERA and OTIF Technical Specifications	CERT CPS REF 29
		Atelier d'entretien (Separate Maintenance Function including the certification of Maintenance Workshop) : (indiquer les options retenues) : <ul style="list-style-type: none">- Développement de l'entretien- Gestion de l'entretien de la flotte- Exécution de l'entretien		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Règlement (UE) n°445/2011 de la Commission du 10/05/2011 concernant un système de certification des entités chargées de l'entretien des wagons de fret et modifiant le règlement (CE) n° 653/2007 / Regulation (EU) No 445/2011 of 10 May 2011 on a system of certification of entities in charge of maintenance for freight wagons and amending Regulation (EC) No 653/2007 (Text with EEA relevance)

20 CERTIFICATION DES ENTREPRISES REALISANT DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante # / <i>Certification of firms which realize asbestos treating works</i>
--	---

Services	référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Prestation de traitement de l'amiante	Référentiel constitué par la norme NF X 46-010 pour les critères et par la norme NF X 46-011 pour les modalités de contrôle	CERT CPS REF 31

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante et l'Arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles contenant



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



21 CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION DES COORDONNATEURS SECURITE PROTECTION SANTE (CSPS)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes de formation des Coordonnateurs Sécurité Protection Santé (CSPS) #/ <i>Certification of training in the Safety Protection Health Coordination</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et de l'attestation de compétence pour les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la Santé	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 26 décembre 2012, relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et à celle des formateurs de coordonnateurs ainsi qu'aux garanties minimales que doivent présenter les organismes en charge de ces formations dans le cadre de la procédure d'accréditation-certification	CERT CPS REF 32

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 26 décembre 2012 relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et à celle des formateurs de coordonnateurs ainsi qu'aux garanties minimales que doivent présenter les organismes en charge de ces formations dans le cadre de la procédure d'accréditation-certification

22 CERTIFICATION DES PRESTATIONS LIEES A LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

22.1. PASSI

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the body</i>	Certification des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information (PASSI) #/ <i>Certification of providers of audits and consultancy for Information Systems Security</i>
--	---

22.1.1 PASSI entrant dans le champ d'application du RGS

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Audit d'architecture	Référentiel d'exigences "Prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information" document dénommé [PASSI] –disponible sur www.ssi.gouv.fr	CERT CPS REF 33
Audit de configuration		
Audit de code source	Trame d'évaluation des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information, document dénommé [TRAME], version en vigueur. Ce document est mis à disposition des organismes de certification candidats par l'ANSSI	
Tests d'intrusion		
Audit organisationnel et physique		
Systèmes industriels	Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur.	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives et le Décret n°2015-350 du 27 mars 2015, relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale.



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



22.1.2 PASSI entrant dans le champ d'application du code de la défense

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Audit d'architecture	Référentiel d'exigences "Prestateurs d'audit de la sécurité des systèmes d'information" document dénommé [PASSI] – disponible sur www.ssi.gouv.fr .	CERT CPS REF 33
Audit de configuration	Référentiel d'exigences applicables aux prestateurs d'audit et de contrôle de la sécurité des systèmes d'information pour les besoins de la sécurité nationale [PASSI_LPM], version en vigueur.	
Audit de code source	Trame d'évaluation des prestateurs d'audit de la sécurité des systèmes d'information [TRAME], version en vigueur. Ce document est mis à disposition des organismes de certification candidats par l'ANSSI	
Tests d'intrusion	Processus de qualification d'un service, document dénommé [QUAL_SERV_PROCESS] version en vigueur.	
Audit organisationnel et physique	Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur.	
Systèmes industriels		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives et le Décret n°2015-350 du 27 mars 2015, relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestateurs de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale.

22.2 PSCO entrant dans le champ d'application du RGS

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the body</i>	Prestataire de Services de Confiance # / Trust <i>services providers</i>
---	--

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Service de certification électronique (PSCE)	Référentiel Général de Sécurité (décret n°2010-112 et arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du RGS) Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur.	CERT CPS REF 33
Service d'horodatage électronique (PSHE)	Référentiel Général de Sécurité (décret n°2010-112 et arrêté du 13 juin 2014 portant approbation du RGS) Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur.	

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives, et le Décret n°2015-350 du 27 mars 2015, relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestateurs de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale.



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



22.3 PSCO entrant dans le champ d'application du règlement (UE) n°910/2014 (eIDAS) article 3 (18)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the body</i>	Certification des prestataires de services de confiance (PSCo) et services de confiance en conformité avec le Règlement (UE) n°910/2014 (eIDAS) article 3 (18) # / <i>Certification of Trust services providers (TSP) and trust services in conformance with the regulation (EU) n°910/2014 (eIDAS) article 3 (18)</i>
--	--

Pour les Prestataires de Services de confiance en France

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Service de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique	Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité : <ul style="list-style-type: none">- Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j- Services de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(1), 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 24(2).k, 24(3), 24(4), 28(1) à 28(5), 38(1) à 38(5), 45(1) <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i> https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</p>	CERT CPS REF 33
Service d'horodatage électronique qualifié	Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité : <ul style="list-style-type: none">- Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j- Services d'horodatage électronique qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h et i, 42(1). a à c. <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i> https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</p>	CERT CPS REF 33
Service de validation qualifié des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés	Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité : <ul style="list-style-type: none">- Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j	CERT CPS REF 33



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



	<ul style="list-style-type: none"> - Services de validation qualifiés des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 32(1) a à h, 33(1).b, 40 <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i> https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</p>	
Service de conservation qualifié des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés	<p>Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j - Services de conservation qualifiés des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 34(1), 40 <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i> https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</p>	CERT CPS REF 33
Service d'envoi recommandé électronique qualifiés	<p>Référentiels publiés par l'ANSSI, reprenant les exigences du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS, et indiquant pour chacune d'entre elles les modalités pratiques permettant d'y apporter présomption de conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestataires de service de confiance qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j - Services d'envoi recommandé électronique qualifiés, articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 3(36), 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 44(1).a à f <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI</i> https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/documents-publies-par-lanssi/</p>	CERT CPS REF 33

Pour tous les Prestataires de Services de Confiance (France et hors France)

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Service de certification électronique (PSCE)	<p>Exigences pour les organismes certificateurs : ETSI EN 319 403, Electronic Signatures and Infrastructures; Trust Service Provider Conformity Assessment – Requirements for conformity assessments bodies assessing Trust Services Providers</p> <p>Exigences pour les certifiés : ETSI EN 319 401, Electronic Signatures and Infrastructures ; General Policy Requirements for Trust Service Providers</p>	CERT CPS REF 33



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



	<p>ETSI EN 319 411, Electronic Signatures and Infrastructures ; Policy and security requirements for trust Service Providers issuing certificates; Part 1 et Part 2 (prestations de services de signature électronique)</p> <p>Les documents ETSI sont disponibles sur www.etsi.org</p>	
Service d'horodatage électronique (PSHE)	<p>Exigences pour les organismes certificateurs : ETSI EN 319 403, Electronic Signatures and Infrastructures; Trust Service Provider Conformity Assessment – Requirements for conformity assessments bodies assessing Trust Services Providers</p> <p>Exigences pour les certifiés : ETSI EN 319 401, Electronic Signatures and Infrastructures ; General Policy Requirements for Trust Service Providers ETSI EN 319 421, Electronic Signatures and Infrastructures; Policy and Security Requirements for Trust Service Providers issuing Time-Stamps, ETSI EN 319 421, (prestations de services d'horodatage électronique)</p> <p>Les documents ETSI sont disponibles sur www.etsi.org</p>	CERT CPS REF 33
Autre(s) service(s)	Norme(s) ETSI ou autre(s) référentiel(s) ou document(s) d'exigences à préciser par l'organisme certificateur.	CERT CPS REF 33

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire européen par le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE.

22.4 Prestataire de services informatiques en nuage (SecNumCloud)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the body</i>	Prestataire de Services d'informatique en nuage / Cloud services providers
---	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Service d'informatique en nuage (SecNumCloud)	<p>Prestataires de service d'informatique en nuage SecNumCloud - Référentiel d'exigences</p> <p>Processus de qualification d'un service, document dénommé [QUAL_SERV_PROCESS] version en vigueur.</p> <p>Portées de qualification des services, document dénommé [QUAL_SERV_PORTEES]</p> <p>Exigences applicables aux centres d'évaluation de services, document dénommé [QUAL_SERV_CE], version en vigueur.</p> <p>Note de l'ANSSI n°17220/ANSSI/SDE/BQA du 22 octobre 2018 ayant pour objet la Trame d'évaluation des prestataires de service d'informatique en nuage (SecNumCloud).</p> <p><i>Documents et versions en vigueur disponibles sur le site de l'ANSSI ou sur demande auprès de l'ANSSI.</i></p>	CERT CPS REF 33



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



23 CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) ET DES ORGANISMES COMPETENTS EN RADIOPROTECTION (OCR)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes de formation des Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) #/ <i>Certification of PCR training</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et du certificat de formation de personne compétente en radioprotection	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 6 décembre 2013 (valable jusqu'au 30 juin 2021) relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation	CERT CPS REF 34

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 6 décembre 2013, relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et du certificat de formation de personne compétente en radioprotection	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection	CERT CPS REF 34

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 18 décembre 2019, relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection.

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Mise en œuvre des dispositions prévues pour la réalisation des missions de conseiller en radioprotection	Modalités de certification des organismes compétents en radioprotection établies en prenant en compte l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection	CERT CPS REF 34

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 18 décembre 2019, relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection.



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



24 CERTIFICATION DES PRESTATAIRES EN LOCALISATION DES RESEAUX

Description des activités réalisées par l'organisme	Certification des prestataires en localisation des réseaux #
--	---

Services	Option	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Prestation de localisation des réseaux	Option 1 : géoréférencement Option 2 : détection Option 3 : géoréférencement et détection	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	CERT CPS REF 36

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 19 février 2013 modifié encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux, et mettant à jour des fonctionnalités du télé service

25 DELIVRANCE DES ATTESTATIONS DE CAPACITE (FLUIDES FRIGO)

Description des activités réalisées par l'organisme	Délivrance des attestations de capacité mentionnées à l'article R 543-99 du code de l'environnement #
--	--

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Processus de maintien des capacités nécessaires à la manipulation des fluides frigorigènes encadrés par le Code de l'Environnement pour les opérateurs de catégorie (I à V)	« Modalités d'attribution du certificat prévu à l'article R543-99 », en application de l'arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R.543-99 du code de l'environnement	CERT CPS REF 38

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Article R543-108 du Code de l'environnement et l'Arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R.543-99 du code de l'environnement

26 CERTIFICATION DE L'ECOLABEL DES PRODUITS DE LA PECHE MARITIME

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de l'Ecolabel des produits de la pêche maritime # / <i>Sea fishing Ecolabel</i>
---	---

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Productions de pêche maritime sous Ecolabel destinés à l'alimentation humaine à l'exception des produits issus de la pêche d'algues et des produits de l'aquaculture <i>Production of sea fishing with ecolabel, for food, except algae and aquaculture products</i>	Code rural et de la pêche maritime par les articles L. 644-15, D. 621-27 et suivants Référentiel Ecolabel des produits de la pêche maritime, du 28/11/2014	CERT CPS REF 37



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



<p>Chaîne de commercialisation de produits de la pêche maritime sous Ecolabel, transformation distribution et stockage</p> <p><i>Chain of custody of sea fishing products with ecolabel, processing, distribution and storage</i></p>	<p>Plan de contrôle Cadre Ecolabel des produits de la pêche maritime, du 03/07/2014, disponibles sur le site de FranceAgriMer relatif à la pêche durable</p> <p><i>Standard of ecolabel for sea fishing products in conformity with French Law below</i></p>	
<p># Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Article D. 621-27 et suivants Code rural et de la pêche maritime</p>		

27 CERTIFICATION DE PRODUITS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX SOUS INDICATION GEOGRAPHIQUE (IG PIA)

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des produits industriels et artisanaux sous indication géographique # / <i>Certification of industrial and handicraft products with geographical indication</i>
--	--

Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Cat 1. – Cosmétiques <i>Cosmetics</i>	Articles L.721-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle et des textes associés Cahiers des charges homologués par l'INPI (www.base-indications-geographiques.inpi.fr) PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées disponible auprès des organismes certificateurs <i>French law and Specifications endorsed by INPI (Flexible scope)</i>	CERT CPS REF 39
Cat.2 - Matières brutes <i>Raw materials (eg stones)</i>		
Cat.3 - Meubles et ameublements <i>Furniture and furnishings</i>		
Cat 4. - Arts de la table (faïences, porcelaines, céramiques, couteaux, etc.) <i>Products of tableware (eg dishes)</i>		
Cat. 5 - Textiles et maroquinerie <i>Textile and leather goods</i>		
Cat. 6- Bijoux <i>Jewelry</i>		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par les articles L.721-2 à L.721-10 et les articles R.721-1 à R.721-22 et suivants du Code de la propriété Intellectuelle



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



28 CERTIFICATION DES FORMATIONS AUX ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE ET DE RECHERCHES PRIVEES

Description des activités réalisées par l'organisme	Certification des formations aux activités privées de sécurité et de recherches privées #	
Service	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Formation pour l'activité de surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage	Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 1/07/2016 modifié par l'arrêté du 20/12/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées	CERT CPS REF 41
Formation pour l'activité d'agent cynophile		
Formation pour l'activité de vidéoprotection et de télésurveillance		
Formation pour l'activité d'agent de sûreté aéroportuaire		
Formation pour l'activité de transport de fonds		
Formation pour l'activité de protection de l'intégrité physique des personnes		
Formation pour l'activité d'agent de recherches privées		
Formation pour les dirigeants et gérants de personnes morales exerçant l'une des activités mentionnées aux articles L611-1 et L621-1 du code de la sécurité intérieure		
Formation pour l'activité de surveillance humaine et de gardiennage exercée avec une arme de la catégorie D	Article R625-2 et -7 du code de la sécurité intérieure Arrêté du 28/09/2018 modifiant l'arrêté du 1/07/2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées	CERT CPS REF 41
Formation pour l'activité de surveillance armée exercée avec une arme de catégorie B et/ou D		
Formation pour l'activité d'agent cynophile exercée avec une arme de la catégorie D		
Formation pour l'activité de protection de l'intégrité physique des personnes exercée avec une arme de la catégorie B et/ou D		
Formation d'agents de protection physique des personnes avec armes de catégorie D		

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par Décret n°2016-515 du 26/04/2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au conseil national des activités privées de sécurité.



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



29 CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION AU RISQUE HYPERBARE

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes de formation des travailleurs exposés au risque hyperbare #/ <i>Certification of hyperbaric risk training</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Délivrance de la formation et du certificat de formation des travailleurs exposés au risque hyperbare	Modalités de certification des organismes de formation établies en prenant en compte l'arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare.	CERT CPS REF 40

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par Arrêté du 12 décembre 2016 définissant les modalités de formation à la sécurité des travailleurs exposés au risque hyperbare.

30 CERTIFICATION DE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS QUI METTENT UN APPAREIL DE BRONZAGE A DISPOSITION DU PUBLIC OU QUI PARTICIPENT A CETTE MISE A DISPOSITION

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de la formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public #/ <i>Certification of training for persons making available or participating in the provision of a tanning device to the public</i>
--	---

Services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Certification de la formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public	Décret n°2013-1261 du 27/12/2013 et Arrêté du 29 juin 2017 relatif à la formation à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public ainsi qu'aux modalités de certification des organismes de formation et aux conditions d'accréditation des organismes certificateurs	CERT CPS REF 42

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par décret n°2013-1261 définissant les modalités de formation des personnes mettant à disposition ou participant à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public.



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



31 CERTIFICATION DES ELEVAGES DE VOLAILLES

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>		Certification des élevages de volailles / <i>Certification of breeding poultries</i>
Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Certification des élevages de poulets de chair	Protocole de vérification des chartes techniques d'élevage en production de volailles de chair (version du 28/07/17), Charte technique de l'élevage de poulet de chair CIPC (version du 30/06/17) Exigences relatives au contrôle de la charte CIPC, charte technique d'élevage du poulet de chair (version du 30/06/17)	CERT CPS REF 43
Certification des élevages de canards à rôtir	Protocole de vérification des chartes techniques d'élevage en production de volailles de chair (version du 28/07/17), Charte technique de l'élevage du canard de Barbarie CICAR (version du 30/06/17), Exigences relatives au contrôle de la charte CICAR, charte technique d'élevage du canard à rôtir (version du 30/06/17)	
Certification de la dinde de chair	Protocole de vérification des chartes techniques d'élevage en production de volailles de chair (version du 28/07/17), Charte technique de l'élevage de dinde CIDEF (version du 30/06/17) Exigences relatives au contrôle de la charte CIDEF, charte technique d'élevage de la dinde de chair (version du 30/06/17)	

32 CERTIFICATION DES ENTREPRISES REALISANT DES TRAVAUX HYPERBARES

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>		Certification des entreprises réalisant des travaux hyperbares #/ <i>Certification of firms performing hyperbaric works</i>
Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Document d'exigences spécifiques
Mise en œuvre et maintien des conditions nécessaires à la réalisation en sécurité de travaux hyperbares	Modalités de certification des entreprises réalisant des travaux hyperbares établies en prenant en compte l'arrêté du 29 septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares	CERT CPS REF 40

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par Arrêté du 29 septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares.



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



33 CERTIFICATION DES ORGANISMES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UN LABEL ENVIRONNEMENTAL

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities performed by the organization</i>	Certification en vue de la délivrance d'un label environnemental / <i>Certification for the issuance of an environmental label</i>
Norme ou document sectoriel / <i>Sector standard or document</i>	ISO 14024 :2018 / <i>ISO14024 :2018</i>

Familles / Catégories de produits	Produits	Identification du référentiel	Document d'exigences spécifiques
Produits à base de chimie	Détergents pour lave-vaisselle	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44
	Détergents pour vaisselle à la main		
	Détergents textiles		
	Nettoyants universels et nettoyants pour sanitaires		
	Produits cosmétiques à rincer		
	Peintures et vernis (intérieurs et extérieurs)		
Produits à base de fibres ou de cuir	Chaussures	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44
	Textiles		
	Matelas		
	Produits de protection hygiénique absorbants		
Produits électroniques	TV/Dispositifs d'affichage électronique	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44
	PC, notebooks et tablettes		
Lubrifiants	Lubrifiants	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44
Produits à base de bois ou assimilés	Produits d'ameublement	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44
	Revêtement sol bois, liège et bambou		
Produits à base de papier	Papiers graphiques et papier journal	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44
	Papier hygiénique, papier de cuisine et autres produits en papier absorbant		
	Papier imprimé		
	Papier transformé		
Services	Services d'hébergement touristique	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44
Supports de culture	Supports culture (milieux de culture et amendements pour sols)	Référentiel de l'organisme certificateur	CERT CPS REF 44



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



34 CERTIFICATION DES ORGANISMES DE FORMATION DES OPERATEURS DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des organismes de formation des opérateurs de diagnostic technique # / <i>Certification of training of real estate diagnosticians</i>
--	--

Services	Programme de certification	Document d'exigences spécifiques
Formation* Domaine plomb	Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de formation et le(s) référentiel(s) validé(s) disponible(s) auprès de l'organisme de certification	CERT CPS REF 45
Formation* Domaine amiante		
Formation* Domaine termites		
Formation* Domaine gaz		
Formation* Domaine énergie		
Formation* Domaine électricité		

* Formation = formation initiale et/ou continue selon le §1.6 de l'annexe 2 l'arrêté du 2 juillet 2018

35 CERTIFICATION DES PRESTATAIRES D'ACTIONS CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des prestataires de formation professionnelle # / <i>Certification of vocational training</i>
--	--

Processus	Programme de certification	Document d'exigences spécifiques
Réalisation d'actions concourant au développement de compétences (actions de formation, bilan de compétences, validation d'acquis d'expérience et formation par apprentissage)	-Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle -Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences -Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail -Guide de lecture du référentiel national	CERT CPS REF 46



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



--	--	--

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français introduit par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

36 TOUTE AUTRE CERTIFICATION DE PRODUITS OU SERVICES NON EVOQUEE PRECEDEMMENT

Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization	Certification d'engins neufs utilisés pour le transport de denrées périssables sous température dirigée #/ Certification of new special equipment used for carriage of perishable foodstuffs under controlled temperature
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DM	Matériels de transport	Engins neufs utilisés pour le transport de denrées périssables sous température dirigée	Programme de certification engins neufs P75-211	1a	CERT CPS REF 35

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Article L231-4-1 du Code Rural

Description des activités réalisées par l'organisme / Description of the activities produced by the organization	Certification des systèmes de contrôle de franchissement de feux de signalisation lumineuse (SCF) #/ Certification of control systems for crossing of traffic lights
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Systèmes de contrôle de franchissement de feux de signalisation lumineuse (SCF)	Arrêté du 18 janvier 2012 relatif à l'homologation des systèmes de contrôle automatisé de franchissement d'une signalisation lumineuse fixe ou clignotante	1a	CERT CPS REF 35

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 18 janvier 2012 précité



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de la démarche de qualité de l'étanchéité à l'air d'un bâtiment ou des réseaux aérauliques #/ <i>Certification of the quality approach to the airtightness of a building or ventilation networks</i>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
FF	Travaux de construction	Démarche de qualité de l'étanchéité à l'air d'un bâtiment ou des réseaux aérauliques	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 19 décembre 2014

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance #/ <i>Certification of CCTV System Installers</i>
---	--

Sous-section	Famille	Service	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
KK	Services immobiliers, de location et aux entreprises	Certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	6	CERT CPS REF 35

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'Arrêté du 5 janvier 2011

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de Services - Label ISR # / <i>Certification of socially responsible investment (SRI)</i>
---	---

Sous-section	Famille	Service	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
JJ	Services financiers	Certification des Investissements Solidaires et Responsables	Arrêté du 8 janvier 2016 définissant le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label « investissement socialement responsable »	6	CERT CPS REF 35

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2016-10 du 8 janvier 2016 relatif au label « investissement socialement responsable »



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de Services - Label transition énergétique et écologique pour le climat # / <i>Energy and ecological transition label for the climate</i>
---	---

Sous-section	Famille	Service	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
JJ	Services financiers	Label transition énergétique et écologique pour le climat	Décret n° 2015-1615 du 10 décembre 2015 relatif au label « Transition énergétique et écologique pour le climat » Arrêté du 10/03/16 portant homologation du référentiel et du plan de contrôle et de surveillance cadre du label	6	CERT CPS REF 35

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le Décret n° 2015-1615 du 10 décembre 2015 relatif au label « Transition énergétique et écologique pour le climat »

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification dans le domaine des sites et sols pollués #/ <i>Certification of polluted sites and soils</i>
---	--

Sous-section	Famille	Service	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigence s spécifique
RR	Services de conseils aux entreprises	Certification dans le domaine des sites et sols pollués	Arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement Normes NF X31-620-1 et NF X31-620-5	6	CERT CPS REF 35

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'arrêté du 19 décembre 2018 fixant les modalités de la certification prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement et le modèle d'attestation mentionné à l'article R. 556-3 du code de l'environnement



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des semences et plants # / <i>Certification of seeds and plants</i>
---	---

Produit	Identification du référentiel / Programme de certification	Document d'exigences spécifiques
Semences et plants <i>Seeds and plants</i>	Directive 2000/29/CE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la communauté Code rural articles L251-1 à 20 et R251-1 à 41 Arrêtés, ordres de service et ordre de méthodes émis par la DGAL relatives au passeport phytosanitaire européen (PPE) <i>Directive 2000/29/CE and French laws concerning delegation of control for granting European Plant Passeport (EPP)</i>	CERT CPS REF 35

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par la Directive 2000/29/CE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la communauté et le Code rural Articles R.251-1 0 41 et L. 251-1 à 20 et les arrêtés associés

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des éoliennes, des composants d'éoliennes et des projets de parc éolien on et offshore #/ <i>Certification of wind turbines and wind turbine components and of wind farm projects on and offshore</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Eoliennes, composants d'éoliennes	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a	CERT CPS REF 35
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Projets de parc éolien on et offshore	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des systèmes électriques, électroniques et électroniques programmables relatifs à la sécurité / <i>Certification of electrical, electronic, programmable safety related systems</i>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Systèmes électriques, électroniques et électroniques programmables relatifs à la sécurité	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des ordonnances médicales protégées / <i>Certification of protected Medication Orders</i>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DE	Papiers et cartons : produits édités, imprimés ou reproduits	Ordonnances médicales protégées	En application de l'arrêté du 31 mars 1999 : R280	1a	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des équipements et logiciels de contrôle commande signalisation / <i>Certification of control signaling equipment and software</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Equipements et logiciels de contrôle commande signalisation	Série des normes EN 50126, 50128 et 50129 associée à la procédure générale spécifique en vigueur de l'organisme, disponible sur demande auprès de ses services	1a	CERT CPS REF 35



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme /
Description of the activities produced by the organization

**Certification des revêtements par
thermolaquage et de couche d'oxyde sur
l'aluminium et ses alliages/** *Certification of powders and
oxide coatings of aluminum and its alloys*

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux	Revêtements par thermolaquage de l'aluminium et ses alliages	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux	Couche d'oxyde sur l'aluminium et ses alliages	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



<p>Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i></p>	<p>Certification des climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur avec compresseur entraîné par moteur électrique pour le chauffage et la réfrigération des locaux / <i>Certification of air conditioners, liquid chillers and heat pumps with electrically driven compressor for space heating and cooling</i></p>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur avec compresseur entraîné par moteur électrique pour le chauffage et la réfrigération des locaux	EN 14511 associée à la procédure générale spécifique en vigueur de l'organisme, disponible sur demande auprès de ses services	1a	CERT CPS REF 35

<p>Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i></p>	<p>Certification par essai de type et/ou certification de type par évaluation de la conception / <i>Certification by type testing and/or certification by type design assessment</i></p>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Basse Tension : - Appareillage de protection, coupure, connexion, commande - Câbles d'énergie, accessoires - Ensembles d'appareillage	Portée flexible - liste des activités accréditées disponible auprès de l'organisme certificateur	1a	CERT CPS REF 35
DL		Haute Tension : - Appareillage - Câbles d'énergie - Ensembles d'appareillage	Portée flexible - liste des activités accréditées disponible auprès de l'organisme certificateur	1a	CERT CPS REF 35



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de produits susceptibles d'être utilisés dans les transports guidés / <i>Certification of products that can be used in guided transport</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DM	Matériel de transport	Produits susceptibles d'être utilisés dans les transports guidés dans les domaines suivants : - matériel roulant moteur et tracté - contrôle-commande et signalisation - équipement de voies, infrastructure et énergie, systèmes et ensembles ferroviaires	Série des normes EN 50126, 50128 et 50129 associée au référentiel en vigueur disponible auprès de l'organisme sur demande	1a	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de produits de sécurité incendie / <i>Certification of fire safety products</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DN	Autres produits manufacturés	Produits de sécurité incendie	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de robinets thermostatiques y compris robinets de radiateurs / <i>Certification of thermostatic valves including those for radiators</i>
---	--

Sous-section	Familles I	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Robinets thermostatiques	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Robinets thermostatiques de radiateurs	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de pompes à chaleur y compris pour la production d'eau chaude sanitaire domestique / <i>Certification of heat pumps including those designed for the production of domestic hot water</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Pompes à chaleur	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35
DK	Machines et équipements, appareils domestiques	Pompe à chaleur conçue pour la production d'eau chaude sanitaire domestique	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	5	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de la sécurité fonctionnelle des équipements électroniques / <i>Certification of functional safety of electronic equipment</i>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Sécurité fonctionnelle des équipements électroniques	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a	CERT CPS REF 35



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification du processus de maîtrise des risques d'émission des poussières issues de semences XX traitées avec des produits phytopharmaceutiques pendant les opérations industrielles / <i>Certification of the process of controlling the risks of dust emission from XX seeds treated with plant protection products during industrial operations</i>
---	---

Sous-section	Famille	Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
AA	Produits agricoles et forestiers	Processus de maîtrise des risques d'émission des poussières issues de semences XX traitées avec des produits phytopharmaceutiques pendant les opérations industrielles	Référentiel de certification applicable aux semences : "processus de maîtrise des risques d'émission de poussières issues de semences traitées avec des produits phytopharmaceutiques : opérations industrielles" du 01/12/2012 PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées et référentiels disponibles auprès de l'Organisme Certificateur	6	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification des produits bois ou dérivés du bois / <i>Certification of wood ou wood derivated products</i>
---	--

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
DD	Produits du travail du bois	Produits bois ou dérivés de bois	Référentiel Bois des Alpes et son guide de mise en œuvre	5	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de carte bancaire à micro-processeur, de solution e-commerce et de terminal de paiement / <i>Microfinance credit card, e-commerce solution and payment terminal certification</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produit	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
--------------	---------	---------	--	-----------------------	----------------------------------



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Carte bancaire à micro-processeur	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a	CERT CPS REF 35
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Solution e-commerce	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a	CERT CPS REF 35
DL	Equipements électriques et électroniques, composants	Terminal de paiement	Référentiel en vigueur de l'organisme certificateur, disponible auprès de ses services	1a	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification du processus de fabrication d'aliments pour animaux dont composés et pré-mélangés/ <i>Certification of the animal feed manufacturing process including compounds and premixes</i>
---	---

Sous-section	Famille	Processus	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
AA	Produits agricoles et forestiers	Processus de fabrication d'aliments pour animaux dont composés et pré-mélangés	Référentiel de Certification de Nutrition Animale composé - du protocole de certification, - du guide d'audit, - du guide de bonnes pratiques de nutrition animale en annexes et tous documents publiés sur le site www.oqualim.fr	6	CERT CPS REF 35

Description des activités réalisées par l'organisme / <i>Description of the activities produced by the organization</i>	Certification de Produits ou services entrant dans le champ d'application des articles L433-3 et suivants, et R433-1 et suivants du Code de la Consommation # / <i>Products certification concerned by French regulations "Code de la Consommation"</i>
---	---

Sous-section	Famille	Produits ou services	Identification du référentiel / Programme de Certification	Type de certification	Document d'exigences spécifiques
AA à RR	<i>Familles listées en annexe 1</i>	Certification de Produits ou services entrant dans le champ d'application des articles L433-3 et suivants, et R433-1 et suivants du Code de la Consommation # / <i>Products</i>	N° d'identification ou titre du référentiel (cahier des charges, spécifications techniques, norme...)	Mention du type de certification, en lien avec le tableau n°1 de la norme ISO/CEI 17067	CERT CPS REF 35



NOMENCLATURE DES DOMAINES D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE PRODUITS



		<i>certification concerned by French regulations "Code de la Consommation"</i>			
		Produit, ou service ou processus si portée flexible : PORTEE FLEXIBLE - Liste des activités accréditées et référentiels disponibles auprès de l'Organisme Certificateur			

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par l'article L433-4 du Code de la Consommation

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI



ANNEXE 1 - Familles de produits

S/Section <i>Subsection</i>	Famille de produits <i>Product categories</i>
AA	Produits agricoles et forestiers (<i>Agricultural and forestry products</i>)
BB	Produits de la pêche et de l'aquaculture (<i>Fishing and farming fish products</i>)
CA	Produits d'extraction énergétiques (<i>Energy-giving mining products</i>)
CB	Produits d'extraction non énergétiques (<i>Energy-not-giving mining products</i>)
DA	Produits des industries agricoles et alimentaires (<i>Food products</i>)
DB	Produits de l'industrie textile et de l'habillement (<i>Textile products</i>)
DC	Cuirs, articles de voyage, chaussures (<i>Leather, pieces of luggage, shoes</i>)
DD	Produits du travail du bois (<i>Wood products</i>)
DE	Papiers et cartons : produits édités, imprimés ou reproduits (<i>Paper and paper products : published, printed or copied</i>)
DF	Produits de la cokéfaction, du raffinage et des industries nucléaires (<i>Manufacture of coke and refined petroleum products, and nuclear fuel</i>)
DG	Produits chimiques (<i>chemical products</i>)
DH	Produits en caoutchouc ou en plastique (<i>Rubber and plastic products</i>)
DI	Autres produits minéraux non métalliques (<i>Non-metallic mineral products</i>)
DJ	Produits de la métallurgie et du travail des métaux (<i>Basic metals and fabricated metal products</i>)
DK	Machines et équipements (<i>Machinery and equipments</i>), appareils domestiques
DL	Équipements électriques et électroniques (<i>Electrical and electronical equipments</i>), composants
DM	Matériels de transport (<i>Transport equipments</i>)
DN	Autres produits manufacturés (<i>Manufacturing products not elsewhere classified</i>)
ÉE	Electricité, gaz et eau (<i>Electricity, gas and water</i>)
FF	Travaux de construction (<i>Constructions</i>)
GG	Commerce : réparations automobiles et d'articles domestiques (<i>Wholesale and retail trade ; repair of motor vehicles, motorcycles and personal and household goods</i>)
HH	Services d'hôtellerie et de restauration (<i>Services of hotels and restaurants</i>)
II	Transports et communications (<i>Transport and communication</i>)
JJ	Services financiers (<i>Financial intermediation</i>)
KK	Services immobiliers, de location et aux entreprises (<i>Real estate and renting</i>)
LL	Services d'administration publique (<i>Public administration</i>)



NOMENCLATURE DES DOMAINES
D'ACCREDITATION POUR LA CERTIFICATION DE
PRODUITS



MM	Education (<i>Education</i>)
NN	Service de santé et d'action sociale (<i>Health and social work</i>)
OO	Services collectifs, sociaux et personnels (<i>Other social services</i>)
PP	Services domestiques (<i>Household services</i>)
QQ	Services extra-territoriaux (<i>Out-territorial services</i>)
RR	Services de conseils aux entreprises (<i>Consulting services</i>)

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI